

**Chèque emploi associatif (CEA) – espace employeur**

[Accéder au Service en ligne](#)

Ce téléservice permet à une association ou une fondation d'adhérer gratuitement en ligne au dispositif du CEA, de déclarer ses salaires et de consulter l'historique de son dossier.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)